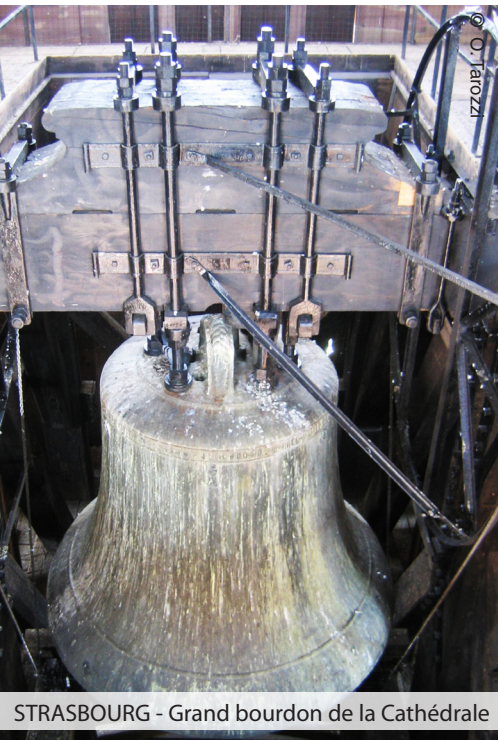


Sonner les cloches selon les temps liturgiques - Principes généraux

Olivier TAROZZI



STRASBOURG - Grand bourdon de la Cathédrale

La liturgie est colorée par l'atmosphère des fêtes et des différents temps qui ponctuent l'année. Les cloches, qui ont avant tout la mission de rassembler les fidèles, manifestent donc la joie, la peine et l'espérance de la communauté qui se réunit autour du Christ.

Le degré des fêtes

Le calendrier liturgique divise les jours de l'année en distinguant les dimanches des autres jours de la semaine et en classant les « fêtes » par ordre d'importance :

- ▶ **La Solennité** - qui débute la veille au soir par le chant des premières vêpres comme les dimanches - est le degré de fête le plus important.
- ▶ **La Fête** - célèbre des Apôtres et des saints que l'Église honore de manière particulière. Les Fêtes du Seigneur, lorsqu'elles tombent un dimanche, sont célébrées comme des solennités avec des premières vêpres.
- ▶ **La Mémoire** - qui peut être obligatoire ou facultative - rappelle un ou plusieurs saints.
- ▶ **La Férie** - qui est un jour liturgique sans mémoire de saint - peut être un jour tout à fait ordinaire ou une Férie de premier ordre comme le Mercredi des Cendres ou les jours de la Semaine sainte. Les feries dites ordinaires auront donc des sonneries sobres.

Dimanches et fêtes d'obligation

On distinguera également par la sonnerie des cloches les dimanches et fêtes d'obligation des autres jours liturgiques. En France, outre les dimanches, les fêtes d'obligation sont au nombre de quatre (Noël, l'Ascension du Seigneur, l'Assomption de la Vierge Marie et la Toussaint). Dans les églises qui possèdent un grand bourdon, on réservera de préférence l'usage de ce dernier aux principales fêtes d'obligation comme c'est le cas à la cathédrale de Strasbourg.

L'année liturgique

L'année se colore aussi par les temps liturgiques, les fêtes, les temps de pénitence... :

- ▶ **L'Avent** exprime l'attente du Sauveur. Il doit se caractériser, là où le nombre de cloches le permet, par des sonneries plus retenues.
- ▶ **Le temps de Noël** exprime la joie de la venue du Messie et de sa manifestation au monde. Les sonneries pourront donc être particulièrement joyeuses.
- ▶ **Le temps du Carême et de la Passion** nous invite à revenir au Seigneur par le jeûne, la prière et le partage. Les sonneries devront, partout où cela est possible, exprimer cette coloration austère par l'usage d'un nombre plus restreint de cloches ou d'accords mineurs.
- ▶ **Le temps de Pâques** exprime pendant 50 jours la joie de la résurrection du Christ, son ascension et la venue de l'Esprit Saint. On veillera donc à ce que les sonneries dominicales soient joyeuses et solennelles.
- ▶ **Le temps ordinaire** - *per annum* - qui occupe le reste de l'année ne célèbre pas de mystère particulier mais comporte sa petite fête de Pâques dans la célébration dominicale.

Le nécessaire silence du Triduum pascal

Si l'usage des cloches accompagne l'action liturgique quotidienne de l'Église, il convient de respecter le silence sacré du Triduum pascal pour marquer la mort du Christ. Le *Missel romain* rappelle que les cloches doivent se taire après le chant du *Gloire à Dieu* de la messe du Jeudi saint. Le Vendredi et le Samedi saint, il n'y a aucune sonnerie. Celle de l'Angélus doit être omise également à partir du soir du Jeudi saint. Là où la tradition existe, il est bon de conserver l'usage des crécelles le vendredi et le samedi saints. Le *Missel* indique que les cloches sonnent pendant le *Gloire à Dieu* de la vigile pascale pour annoncer la résurrection du Christ. Après la *vigile pascale*, on rétablit donc l'Angélus.

Dans le prochain article nous verrons la mise en oeuvre concrète de ces principes en fonction de la taille et de la disposition musicale des sonneries.

